

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 362 portant ouverture sur la section locale du FI DES. (tranche 1962) un crédit destiné à l'achat de 4 camions citernes

n° 362

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 septembre 1962

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1962

Date du numéro
30 septembre 1962

VISAS

La: Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu la résolution n° 277 du 10 août 1962 du Comité Directeur du F.I.D.E.S.

Vu la lettre n° 6946 AEF/TOM/4 du 20 août 1962 du Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer

Sur proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan

A adopté dans sa séance du: 11 septembre 1962 la délibération dont la ; teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Article unidue. — Est ouvert au

chapitre 4003. Hydraulique rurale, article 1° : équipement du Service, un crédit de : 6.5000.000 francs Djibouti, en autorisation de programme et en crédits de paiement, pour l'achat de quatre camions-citernes.

Le Président de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale, OMAR IBRAHIM HADOM. Le Secrétaire de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale, -ABDOULKARIM HASSAN DORANI.